COMMUNIQUÉ DU COLLECTIF NATIONAL RASED

lundi 28 septembre 2026, par CGT

Audience du 03 juin 2026 au ministère de l'Education Nationale

Le Collectif national RASED a été reçu le 11 juin 2026 par M. Jean HUBAC, Chef du service de la vie de l'élève et des établissements (DGESCO), M. Marc PELLETIER, Sous-directeur de l'inclusion scolaire et de la vie des établissements, et M. Reinold MASURE, Chef du bureau de l'école inclusive.

Cette audience, sollicitée de longue date par le Collectif, avait pour objectif d'alerter le Ministère sur la situation des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) et sur les conséquences du déploiement des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS).

Au cours des échanges, les représentants de la DGESCO ont affirmé qu'il n'existait pas de volonté nationale de suppression des RASED et ont reconnu leur rôle essentiel dans la prévention des difficultés scolaires, l'accompagnement des élèves, le soutien aux équipes et le travail avec les familles.

Le Collectif a toutefois rappelé la réalité du terrain : réseaux incomplets, inégalités territoriales d'accès aux aides spécialisées, secteurs d'intervention toujours plus étendus, manque de départs en formation spécialisée, disparition progressive des spécificités professionnelles des aides pédagogiques et relationnelles, et empilement de dispositifs dont l'articulation demeure insuffisamment clarifiée.

Concernant les PAS, le Collectif a exprimé ses inquiétudes face aux dérives déjà observées dans certains territoires et a rappelé qu'il ne pouvait exister aucun lien de subordination entre les PAS et les RASED. Les représentants de la DGESCO ont indiqué qu'un travail de clarification des missions et des articulations devait être poursuivi auprès des académies et des directions départementales.

Les échanges ont également mis en évidence la nécessité de renforcer l'attractivité des métiers spécialisés et de relancer une politique ambitieuse de formation permettant de répondre aux besoins des territoires.

QUESTIONNAIRE SUR LES VIOLENCES SEXUELLES SUR ENFANTS

UN TRAVAIL BÂCLÉ SANS CONCERTATION

Les mauvaises habitudes prises sous Blanquer ne se perdent visiblement pas… C'est en effet par voie de presse et durant leurs congés estivaux que les personnels ont appris qu'Édouard Geffray prévoyait de déployer un questionnaire à destination des élèves de la grande section à la terminale, pour repérer les violences sexuelles.

Cette volonté ministérielle de s'emparer d'un sujet aussi sensible aurait pu apparaître comme un signal positif dans le contexte actuel de mobilisation pour l'adoption de la loi intégrale contre les VSS. Mais force est de constater que l'outil choisi est loin de faire l'unanimité.

Présenté le 8 septembre dernier, **le questionnaire a été rejeté par les organisations syndicales qui n'avaient d'ailleurs pas été associées à sa conception**. Ces dernières ont réussi à obtenir l'organisation de deux réunions supplémentaires et à repousser le passage du décret en CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation) au 1er octobre, au lieu du 17 septembre initialement prévu.

Ce questionnaire suscite de vives inquiétudes et soulève un grand nombre d'interrogations, notamment sur son contenu, les conditions de passation, le traitement des réponses et ses suites.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, au-delà d'une réflexion poussée sur des modalités de recueil de la parole de l'enfant, il apparaît qu'aucune attention n'a été portée à l'âge des enfants. Les questions sont en effet formulées de manière identique, de la grande section au CM2. La modalité et la temporalité choisies, à savoir le passage par l'écrit et dès le mois de novembre, nous interpellent : comment les élèves de GS et de CP vont-ils et elles pouvoir répondre de manière autonome ? Comment l'anonymat, s'il est choisi, va-t-il être garanti ? Que signifie pour un-e élève de 5 ans l'assertion suivante : « Je me sens à l'aise et en sécurité chez moi et dans les autres endroits où je vais » ?

Il est prévu que la passation du questionnaire soit effectuée par un binôme : qui viendra épauler l'enseignant-e ? Quel personnel supplémentaire, s'il existe, sera suffisamment connu-e des élèves afin que soit garanti le climat de confiance ?

Concernant les réponses, qui dépouillera les questionnaires ? Sur quel temps ? Avec quel outil ? Comment et où seront-elles agrégées et conservées de manière sécurisée ? Quelles suites seront données aux réponses des enfants qui oseront faire état d'atteintes sexuelles ? Une victime qui se livre doit impérativement être écoutée, crue, soutenue : qui sera aux côtés de l'élève pour recueillir sa parole et s'assurer de sa sécurité ? Avec quels moyens ? Le dépistage, seul, est insuffisant !

CGT Éduc'action
263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL
www.cgteduc.fr
0155827655
unsen@cgteduc.fr
@CGTEducactionofficiel
@cgteduc.fr
@cgteducaction